

ASSURANCES DE LA COMMUNE DE LARUNS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Identification de l'administration qui passe le marché :

Commune de LARUNS - Place de la Mairie - 64440 LARUNS

Téléphone : 05 59 05 32 15

Courriel : mairie@laruns.fr

• **Objet de la consultation :**

La Commune de Laruns procède à une consultation en vue de souscrire des contrats d'assurance destinés à couvrir les risques liés à son patrimoine, à ses activités, à ses responsabilités, à ses agents, à ses élus et à ses véhicules.

Le marché est décomposé en six lots distincts :

- 1) Dommages aux biens CPV - 66515200-5
- 2) Responsabilité civile CPV - 66516000-0,
- 3) Protection juridique CPV - 66513100-0
- 4) Protection fonctionnelle des élus et des agents CPV – 66513100-0
- 5) Véhicules à moteur CPV - 66514110-0
- 6) Auto-collaborateurs CPV - 66514110-0

Si l'assureur répond pour plusieurs lots, il indiquera le montant des primes qui sera appliqué pour chacun des lots qu'il se propose d'assurer.

Les contrats d'assurance sont conclus pour cinq ans. Ils peuvent être résiliés annuellement. Il est permis de présenter une offre pour un, plusieurs ou pour l'ensemble des lots.

Les variantes sont autorisées. Toutefois les plafonds de garantie mentionnés dans les Conditions particulières sont des minimas qui devront être atteints.

- **Mode de passation** : Appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124.2, R. 2124.2 alinéa 1 et R. 2161.2 à R. 2161.5 du Code de la Commande Publique.

• **Remise des offres**

La date limite de remise des offres est fixée au lundi 23 novembre 2026 à 12 heures.

• **Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités des candidats :**

A l'appui de sa candidature, l'assureur devra produire :

- a. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété ou équivalent renseigné par le candidat unique ou le mandataire du groupement (après avoir été complété par l'ensemble des membres du groupement)
- b. Formulaire DC2 complété rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché) moyens, qualités et capacités.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC 1 et DC 2. Il devra être rédigé en français

• **Transmission des propositions :**

I. Transmission électronique :

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant ci-dessus. Ils seront adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur suivant : <https://demat-ampa.fr/>. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, pré-requis techniques,

modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE). Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format, elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui pourront être transmises par le biais du profil acheteur. La réponse de l'entreprise devra être transmise par ce même support électronique.

II. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom,...) :

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-ROM ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être envoyée à l'adresse ci-dessus.

Elle peut également être déposée à l'adresse ci-dessus. Il en sera délivré récépissé.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- L'objet de la consultation ;
- Le nom du soumissionnaire.

A titre indicatif, les bureaux de la Mairie sont ouverts le lundi de 8h30-12h et de 14h-17h, mardi, et mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : les documents à signer électroniquement doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

- **Critères de jugement des offres** : Les critères de jugement des offres sont énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Montant des primes : 50 %.
- Valeur technique de l'offre apparaissant après une analyse comparative technique et financière relative aux montants des garanties et des franchises applicables : 50 %

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 et suivants et R.2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique dont la liste est reproduite ci-après. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Pièces devant impérativement être remises par l'attributaire :

1. Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
2. Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA, RSI) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
3. Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
4. Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels

Le cas échéant :

5. En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.
 6. Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
- **Rédaction des offres** : Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.
 - **Unité monétaire** : L'unité monétaire du contrat est l'Euro.
 - **Information des candidats**

Les soumissionnaires seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre par l'intermédiaire du profil acheteur. Le cas échéant, dans les cinq jours de l'acceptation de son offre, l'assureur retenu devra remettre une note de couverture faisant référence aux garanties prévues aux Conditions Particulières.

- **Date de prise d'effet des garanties** : 1^{er} janvier 2027.
- **Délai de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- **Renseignements complémentaires** : ils peuvent être obtenus auprès de Mme Romane DERIEMONT - chargée de projets : projets@laruns.fr